

## **Fiche de poste – Chef de projet APV FLEGT secteur privé – Cote d’Ivoire**

### **Localisation :**

Basé à Abidjan, Côte d’Ivoire, avec des déplacements réguliers sur le terrain.

### **Durée du contrat :**

45 mois

### **Porteur du projet:**

Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT).

### **Contexte:**

Après plusieurs années de négociation, l’UE et la Côte d’Ivoire ont signé le 19 février 2024 un “Accord de Partenariat Volontaire sur l’application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l’Union européenne” (APV FLEGT). L’objet de l’APV FLEGT est d’assurer la légalité des bois et produits dérivés commercialisés et importés dans l’UE à partir de la Côte d’Ivoire, de promouvoir le commerce de ces bois et produits dérivés légaux et de mettre en œuvre le principe de durabilité. L’accord fournit également une base pour le dialogue et la coopération entre les Parties afin de faciliter sa mise en œuvre, ainsi que de renforcer l’application des réglementations forestières et la gouvernance.

Après la signature de l’accord, sa mise en œuvre et son opérationnalisation nécessite le renforcement de la participation directe du secteur privé dans le processus. La participation du secteur privé est attendu dans les structures de pilotage et de coordination, dans le développement et l’opérationnalisation du SVL, les audits, évaluations et monitoring ainsi que dans les domaines de la transparence et de la communication. La mise en œuvre de l’APV contribuera également à améliorer la gouvernance forestière en réformant et complétant le cadre juridique, en améliorant la reconnaissance du rôle de femmes dans le secteur, en sensibilisant et vulgarisant le cadre légal et en soutenant le rôle d’observation indépendante par la société civile.

Une proposition de plan multi-annuel de mise en œuvre de l’APV a été développée de façon participative en impliquant les différentes parties prenantes du secteur forestier et en étroite collaboration avec l’Union Européenne ainsi que la GIZ dans le cadre des discussions bilatérales et préparatoires à la mise en œuvre de l’APV. Cette proposition de plan de mise en œuvre sera validée par le CCMO après sa constitution et servira aux différentes parties prenantes afin de coordonner leur travail en soutien de mise en œuvre du plan.

Dans le cadre du PASSAD-Forêts contracté entre la DUE et EFI, il est prévu qu’une proportion importante d’activités soit mise en œuvre à travers des contrats de subvention et des contrats de service. En ce qui concerne la composante FLEGT du programme PASSAD-Forêts, trois contrats complémentaires sont prévus : un contrat de subvention avec le ministère des Eaux et Forêts, un contrat de service avec l’ATIBT et un contrat de service avec ClientEarth. Pour cette raison, et afin de répondre au mieux aux attentes de la Délégation de l’UE à Abidjan sur cette composante, EFI a souhaité mobiliser l’expertise de l’ATIBT en tant que partenaire de mise en œuvre.

C’est dans ce cadre que l’ATIBT en collaboration avec le SPIB recrute deux postes pour la mise en œuvre sur 45 mois de ce partenariat :

- Chef de projet
- Assistant technique

**Mission principale :**

Le Chef de Projet sera chargé **d'accompagner le processus de mise en œuvre de l'APV FLEGT du côté du secteur privé en Côte d'Ivoire**, en veillant à ce que les entreprises forestières soient soutenues dans leur transition vers la conformité avec les exigences du SVL et les normes internationales.

Travaillant **en collaboration étroite avec le SPIB**, le Chef de Projet jouera un rôle clé dans la coordination des activités sectorielles, le renforcement des capacités des entreprises forestières, et l'appui au SPIB dans son rôle de relais et de soutien auprès de ses membres. Ce poste s'inscrit dans une démarche visant à garantir une intégration efficace des intérêts du secteur privé dans le processus APV FLEGT, tout en favorisant une gestion durable des forêts.

**Responsabilités principales :****Coordination et gestion du projet :**

- Planifier, coordonner, et suivre les activités du projet conformément aux objectifs définis.
- Assurer une collaboration étroite avec le SPIB pour structurer son rôle de relais entre les entreprises forestières et les autorités publiques.
- Superviser la gestion budgétaire et veiller à une allocation optimale des ressources.
- Préparer et présenter des rapports techniques et financiers aux bailleurs de fonds et parties prenantes (rapports trimestriels, semestriels, et annuels), avec l'appui du siège ATIBT

**Appui aux outils et standards de l'APV FLEGT :**

- Collaborer avec les autorités nationales et les experts techniques pour l'élaboration des outils du SVL, des procédures de vérification, et des standards de conformité.
- Appuyer la représentation du secteur privé dans les ateliers, groupes de travail, et réunions techniques organisés dans le cadre de l'APV FLEGT.
- Soutenir les tests des outils et standards de l'APV auprès des entreprises locomotives et fournir des recommandations pour leur amélioration.

**Suivi des réformes juridiques et plaidoyer :**

- Soutenir la participation active du secteur privé aux groupes de travail sectoriels et juridiques, en collaboration avec le SPIB.
- Appuyer la vulgarisation des cadres juridiques et normatifs auprès des entreprises forestières en produisant des outils pédagogiques adaptés.

**Communication et sensibilisation :**

- Développer des supports pédagogiques (guides, brochures, supports numériques) pour sensibiliser les entreprises forestières aux obligations légales et aux bénéfices des autorisations FLEGT.
- Organiser conjointement avec le SPIB des webinaires, ateliers, et sessions d'information.
- Assurer la diffusion régulière des mises à jour via les canaux de communication de l'ATIBT et du SPIB.

### **Renforcement des capacités des entreprises forestières :**

- Organiser des formations spécifiques sur les outils numériques (ex. SNVLT) et les exigences de traçabilité, de vérification légale, et de conformité internationale.
- Organiser et fournir un appui technique individualisé aux entreprises pour intégrer les outils et procédures liés à l'APV FLEGT dans leurs opérations.

### **Profil recherché :**

#### **Formation :**

- Master ou équivalent en gestion de projet, sciences forestières, environnement, ou domaine connexe.

#### **Expérience :**

- Minimum 5 ans d'expérience en gestion de projets dans le secteur forestier ou le développement durable.
- Expertise en gestion durable des forêts et en traçabilité.
- Expérience avérée en renforcement des capacités des acteurs privés et en coordination multipartite.

#### **Compétences :**

- **Gestion de projet :** Planification, suivi-évaluation, et gestion budgétaire.
- **Compétences techniques :** Bonne connaissance des cadres juridiques (APV FLEGT, RDUE, CITES).
- **Facilitation et négociation :** Capacité à animer des ateliers et à représenter les intérêts du secteur privé dans les cadres de concertation.
- **Communication :** Excellentes compétences rédactionnelles en français, anglais souhaité.
- **Leadership :** Aptitude à travailler en autonomie, à prendre des initiatives, et à coordonner des équipes pluridisciplinaires.

#### **Aptitudes personnelles :**

- Rigueur et sens de l'organisation.
- Excellentes capacités relationnelles et interculturelles.
- Capacité à travailler sous pression et à s'adapter à un environnement complexe.

#### **Conditions de travail :**

- Poste basé à Abidjan, dans les locaux du SPIB avec des déplacements réguliers en Côte d'Ivoire et occasionnels à l'international.
- Contrat de 45 mois, prestation de service